



**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la directive UE  
No. 453/2010

## 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	DECKSHIELD UV TOPCOAT HARDENER	<b>Date de Révision:</b>	03/09/2015
	<b>Nom du produit</b>	Deckshield UV Topcoat Hardener	<b>Remplace:</b>	Nouvelle FDS
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Revêtements et peintures, diluants, décapants de peinture. Mélange à la main en contact direct avec la peau, avec uniquement du PPE disponible; Site non-industriel. Applications fortement dispersives pour l'intérieur, décollant de l'inclusion dans ou sur une matrice. Applications fortement dispersives pour l'extérieur, décollant de l'inclusion dans ou sur une matrice. Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Application au rouleau ou au pinceau. Étallement de couches de peinture à faible énergie. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage en raison des risques sanitaires et une formation est requise.		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	<p><b>Société/Entreprise:</b> Flowcrete UK Ltd. The Flooring Technology Centre Booth Lane Moston, Sandbach, Cheshire. UK CW11 3QF</p> <p>Tel: +44 (0)1270 753000 Fax: +44 (0)1270 753333 ehs.uk@flowcrete.com <a href="http://www.flowcrete.co.uk">http://www.flowcrete.co.uk</a></p> <p><b>Fiche de données de sécurité préparée par:</b> ehs.uk@flowcrete.com</p>		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC +001 703 5273887 (Hors des U.S.A.) CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US)		

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

#### Mentions de danger

Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332
Autres extensions de l'UE	EUH204
Liquide inflammable, catégorie 3	H226
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335
Irritant pour la peau, catégorie 2	H315

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H317

**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogramme(s) du produit****Mention d'avertissement**

Attention

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Éthylbenzène, Diisocyanate d'hexaméthylène, Xylène, Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène

**Mentions de danger**

Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Autres extensions de l'UE	EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**2.3 Autres dangers**

Aucune information.

**Résultats des évaluations PBT et VPvB:**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

**3. Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

<u>No.-CAS</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>%</u>
28182-81-2		Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	50-75
108-65-6	203-603-9	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	10-25
1330-20-7	215-535-7	Xylène	10-25
100-41-4	202-849-4	Éthylbenzène	2.5-10
822-06-0	212-485-8	Diisocyanate d'hexaméthylène	0.1-1.0

<u>No.-CAS</u>	<u>REACH Reg No.</u>	<u>Pictogrammes CLP</u>	<u>Mention de danger CLP</u>	<u>Facteurs M</u>
28182-81-2	01-2119488934-20	GHS07	H317-332-335	

108-65-6	01-2119475791-29	GHS02	H226
1330-20-7	01-2119488216-32	GHS02-GHS07	H226-312-315-332
100-41-4	01-2119489370-35	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-315-319-332-373
822-06-0	01-2119457571-37	GHS05-GHS06-GHS08	H302-314-317-330-334

**Information supplémentaire:** Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques Générales:** Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

**En cas d'inhalation:** Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

**En cas de contact avec la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

**En cas de contact avec les yeux:** Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**En cas d'ingestion:** Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical.

### Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

**Moyens d'extinction à NE PAS utiliser:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## 6.4 Référence à d'autres sections

**Instructions complémentaires:** Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée.

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler. Chaleur, flammes et étincelles. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

**Conditions de stockage:** Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composant d'un produit de revêtement de sol à base de résine. Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

## 8. Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS

(FR)

Nom	%	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3	OEL Note
Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	50-75					
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	10-25	50	110	550	275	SKIN
Xylène	10-25	50	100	442	221	peau
Éthylbenzène	2.5-10	20	100	442	88.4	peau
Diisocyanate d'hexaméthylène	0.1-1.0		0.02	0.15		

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelles

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs.

**Protection des yeux:** Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

**Protection des mains:** Les isocyanates peuvent durcir les gants et augmenter le risque de leur déchirure. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants en caoutchouc ou en plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

**AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Aucune information.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Absorption par la peau possible.

**Nom Chimique:**

Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène

**N° UE:****No.-CAS:**

28182-81-2

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>		0.5 mg/m <sup>3</sup>					
Dermique								

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.199 mg/l
Sédiments d'eau douce	44551 mg/kg
L'eau de mer	0.0199 mg/l
Sédiments marins	4455 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
sol (agricole)	8884 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**N° UE:**

203-603-9

**No.-CAS:**

108-65-6

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation				275 mg/m <sup>3</sup>				33 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				153.5 mg/kg				54.8 mg/kg

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.635 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.29 mg/kg
L'eau de mer	0.0635 mg/l
Sédiments marins	0.329 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
sol (agricole)	0.29 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

Xylène

**N° UE:**

215-535-7

**No.-CAS:**

1330-20-7

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							1.6 mg/kg
Inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>	289 mg/m <sup>3</sup>	77 mg/m <sup>3</sup>	77 mg/m <sup>3</sup>	174 mg/m <sup>3</sup>	174 mg/m <sup>3</sup>		14.8 mg/m <sup>3</sup>
Dermique	174 mg/m <sup>3</sup>							108 mg/kg

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/l
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
L'eau de mer	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/l
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

Diisocyanate d'hexaméthylène

**N° UE:**

212-485-8

**No.-CAS:**

822-06-0

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation		0.07 mg/m <sup>3</sup>	0.035 mg/m <sup>3</sup>	0.035 mg/m <sup>3</sup>				
Dermique								

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.0774 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.01334 mg/kg
L'eau de mer	0.00774 mg/l
Sédiments marins	0.001344
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	8.42 mg/l
sol (agricole)	0.026 mg/kg
air	

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	JAUNATRE
<b>Etat Physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	SEMBLABLE AU SOLVANT
<b>Seuil d'odeur</b>	Non determine
<b>pH</b>	Non determine
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non determine
<b>Point / intervalle d'ébullition (° C)</b>	136 - N.D.

<b>Point éclair, (°C)</b>	38
<b>Taux d'évaporation</b>	Non determine
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non determine
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	Non determine
<b>Pression de vapeur</b>	7 - 9 hPa @ 20°C (xylene)
<b>Densité de vapeur</b>	Non determine
<b>Densité relative</b>	1:07 g /cm <sup>3</sup> .
<b>Solubilité dans / miscibilité avec l'eau</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/water</b>	Non determine
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	460°C
<b>Température de décomposition (°C)</b>	Non determine
<b>Viscosité</b>	ca. 250 mPa.s @ 23°C
<b>Propriétés explosives</b>	Explosif
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non determine

## 9.2 Autres informationsFR

**Contenu en COV g/l:** <400

C'est un teneur en COV maximum calculé pour le produit mélangé prêt à l'emploi (à la directive 2004/42 /CE).

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone. Risque d'ignition.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler. Chaleur, flammes et étincelles. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire. La préparation réagit lentement au contact de l'eau et il se dégage du dioxyde de carbone. La formation de CO<sub>2</sub> dans les récipients fermés entraîne une surpression et donc un risque d'éclatement.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë:**

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

**Irritation:**

Vapeur /brouillard peut irriter les voies respiratoires et les poumons.

**Corrosivité:**

Aucune information disponible.

<b>Sensibilisation:</b>	Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
<b>Toxicité à doses répétées:</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition unique:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition répétée:</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger d'aspiration:</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
28182-81-2	Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	> 2500 mg/kg (rat)	> 2001 mg/kg (rat)	
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	8532 mg/kg (rat)	>5000 mg/kg (rat)	1105 mg/m <sup>3</sup> , 4hr
1330-20-7	Xylène	4300 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (rabbit)	6350 ppm, 4 hrs (rat)
100-41-4	Éthylbenzène	3500 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (rabbit)	
822-06-0	Diisocyanate d'hexaméthylène	959 mg/kg (rat)	>7000 mg/kg (rat)	0.124 mg/l, 4 hrs (rat)

#### Information supplémentaire:

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec les isocyanates.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

<b>EC50 48hr (Daphnia):</b>	Aucune information.
<b>IC50 72hr (algues):</b>	Aucune information.
<b>LC50 96hr (poisson):</b>	Aucune information.

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

The polyurea produced on contact with water is insoluble, inert, and nonbiodegradable. In air, the predominant degradation process is predicted to be a relatively rapid OH radical attack, by calculation and by analogy with related isocyanates.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information.

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune information.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
28182-81-2	Homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	> 100 mg/l	> 1000 mg/l	> 100 mg/l (danio rerio)
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	500 mg/l	Aucune information.	161 mg/l (Pimephales promelas)



1330-20-7	Xylène	Aucune information.	Aucune information.	13.4 mg/l (piméphales promelas)
100-41-4	Éthylbenzène	1.8 mg/l	4.6 mg/l	4.2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
822-06-0	Diisocyanate d'hexaméthylène	Aucune information.	>77.4 mg/l	Aucune information.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Le récipient vide est dangereux. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code Européen de déchets: 080501\*

Emballage Code de déchets: 150110

### 14. Informations relatives aux transports

- |      |  |                    |
|------|--|--------------------|
| 14.1 | Numéro ONU   | UN1866             |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies   | SOLUTION DE RESINE |
|      | Nom technique  |                    |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport  | 3                  |
|      | Danger secondaire d'expédition   |                    |
| 14.4 | Groupe d'emballage   | III                |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement   |                    |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | non applicable     |
|      | No EmS:  |                    |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | non applicable     |

### 15. Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REGLEMENTS NATIONAUX :

Nombre Danemark Enregistrement du produit:

Danoise code MAL: 3-3

Nombre Suède Enregistrement du produit:

Nombre Norvège Enregistrement du produit:

classe de danger:

Évaluation de la sécurité chimique:

- 15.2** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

### 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

### Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark  
 ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie  
 Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil  
 Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil  
 Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP).  
 Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

### Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer

UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.